



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 45914

## Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la prochaine réforme des collectivités locales. Si le premier niveau des structures locales regroupait les communes et les intercommunalités, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la répartition des compétences qui serait opérée entre les deux entités.

## Texte de la réponse

Le renforcement de l'intercommunalité devrait constituer un volet important de la réforme des collectivités locales. Les consultations actuellement menées par le Gouvernement avec les associations d'élus et les parlementaires font apparaître que le débat sur le sujet, alimenté en particulier par les propositions du comité pour la réforme des collectivités locales présidé par M. Edouard Balladur, porte principalement sur l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité. La simplification et l'accroissement des transferts de compétences des communes à des établissements publics de coopération intercommunale n'en constituent pas moins des thèmes importants qui seront assurément examinés à l'occasion de la concertation menée dans le cadre de la réforme des collectivités locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45914

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Intérieur et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2009, page 3214

**Réponse publiée le :** 16 juin 2009, page 5927